

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210930-018

du 30 septembre 2021

n°018

page 1/3

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (32) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (6) : Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY
Béatrice ROUSSENQUE donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Amine MESSAOUDENE donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Thomas BAUDIN

EXCUSES (1) : Ahmed BEN DJILLALI

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR : Monsieur Yasin ERGÜL

OBJET : Attribution de subventions et individualisation de crédits au titre du Contrat de Ville – Deuxième programmation pour l'année 2021

Par délibération n°13 du conseil municipal du 9 avril 2015, le cadre et les objectifs du contrat de ville couvrant la période 2015-2020 ont été adoptés, et le document contractuel a été finalisé et signé en présence de tous les partenaires le 4 juin 2015.

Cette politique concerne deux quartiers définis comme prioritaires : "Ozon-Les Renardières-Le Lac" (quartier n°1), et "Châteauneuf – centre-ville" (quartier 2), pour y développer des actions visant à réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain.

Elle concourt à intervenir sur les 3 piliers qui sont la cible de cette politique publique :

- I - Le développement économique et l'emploi,*
- II - Le cadre de vie et le renouvellement urbain,*
- III - La cohésion sociale,*

en agissant de manière transversale sur l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la République et la citoyenneté.

Par la délibération n°16 du conseil municipal du 7 novembre 2019, la collectivité a adopté la prolongation du contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022, et renforcé certaines priorités liées à la cohésion sociale, l'insertion-emploi et le cadre de vie.

* * * * *

VU l'article 10 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, prévoyant la conclusion d'une convention pour l'attribution de

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20210930-018****du 30 septembre 2021****n°018****page 2/3**

subventions supérieures à 23 000 €, modifié par l'ordonnance n°2005-856 du 25 juillet 2005 portant simplification du régime des libéralités consenties aux associations (...),

VU le décret 2001-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la délibération n°13 du conseil municipal du 9 avril 2015 relative à l'adoption du contrat de ville 2015-2020,

VU la délibération n°16 du conseil municipal du 7 novembre 2019 pour l'adoption de la prolongation du contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022,

VU la délibération n°14 du conseil municipal du 20 mai 2021 relative à l'attribution de subventions pour la programmation du premier semestre 2021,

VU les avis du Comité Technique du 1^{er} avril 2021 relatifs du Contrat de Ville de Grand Châtellerault,

CONSIDÉRANT le contrat de ville signé en date du 4 juin 2015, par l'ensemble de ses partenaires,

CONSIDÉRANT l'adéquation des projets et actions présentés par les structures avec les priorités du contrat de ville,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer des subventions aux associations et structures mettant en œuvre des actions dans le cadre de la politique de la ville pour un montant de **42 030 €** selon le tableau ci-dessous :

Structures	Actions	Montant attribué en 2020	Positionnement collectivité en 2021
ADAPGV	Accompagnement éducatif - CLAS	9 000 €	9 000 €
CSC Ozon	CLAS	8 955 €	9 000 €
CSC les Minimes	CLAS	10 290 €	10 000 €
MPT C hâteauneuf	CLAS	3 980 €	3 900 €
MJC des Renardières	CLAS	5 970 €	6 000 €
Collège George Sand	Prix littéraire « les yeux dans les pages »	1 000 €	1 000 €
Les petits débrouillards	Les sciences vagabondent (sciences en bas de chez toi)	Renforcement 1 ^{er} semestre	1 000 €
Les petits débrouillards	Sciences Tours	Nouvelle action	1 000 €
Comité d'Hygiène bucco-dentaire 86	Aime tes dents	1 700 €	1 130 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le - 4 OCT. 2021

ID : 086-218600666-20210930-CM_20210930_018-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210930-018

du 30 septembre 2021

n°018

page 3/3

40 895 €

42 030 €

- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer les pièces relatives à cet objet.

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 824/6574/4500.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOUX

